Envoyé en préfecture le 23/04/2024

Reçu en préfecture le 23/04/2024

Publié le

ID: 003-240300491-20240411-BP2024BUDGETG-DE

Délibération N°12

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES "PAYS DE LAPALISSE"

NOMBRE DE CONSEILLERS

25

22

25

EN EXERCICE :

PRESENTS:

VOTANTS:

OBJET:

Approbation

du

primitif 2024 - Budget général

budget

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE L'an deux mil vingt-quatre

Le Onze Avril à 19 heures Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes "PAYS DE LAPALISSE"

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

légalement convoqué en date du 5 Avril 2024 s'est réuni, à la Salle des Mariages de Lapalisse, en séance ordinaire publique sous la présidence de

Monsieur Jacques de CHABANNES, Président

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THEVENOUX
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE
- Commune de DROITURIER : M. POUZERAT
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS. M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. M. ROUSSILHE. Mme MINARD de CHABANNES. M. FERBOS. Mme AUBIN
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS : M. MATICHARD, suppléant de Mme WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. POTHIER
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD. Mme L'HULLIER
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés:

Commune de BERT : M. VIVIER, pouvoir à Mme THEVENOUX Commune de LAPALISSE : M. BODIN, pouvoir à M. de CHABANNES Commune de LAPALISSE : Mme PERICHON, pouvoir à Mme AUBIN

Madame Delphine THEVENOUX a été élue Secrétaire.

Le Conseil de Communauté du « Pays de Lapalisse ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les propositions d'inscriptions budgétaires pour l'année 2024 présentées par Monsieur le Président pour le budget principal,

Sur avis favorable de la Commission des Finances réunie le Mardi 02 Avril 2024.

Le Conseil, entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le budget primitif pour l'exercice 2024 qui s'équilibre en dépenses et en recettes, y compris les reports, de la façon suivante :

- en section de fonctionnement : 9 000 000 € - en section d'investissement : 4 575 000 €

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, Le Président.

J. de CHABANNES,

Certifié exécutoire Transmis en Sous-Préfecture de Vichy le : 2 3 AVR. Publié ou Notifié R. 2024

Accusé Réception en Sous-Préfecture

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DE LAPALISSE"

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES "PAYS DE LAPALISSE"

Le Président. J. de CHABANNES

Ou Accusé Réception de la télétransmission

2 3 AVR. 2024